République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 01

PERSONNEL COMMUNAL CREATION / MODIFICATION DE POSTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Considérant les deux recrutements à réaliser pour procéder au remplacement des emplois devenus vacants, la municipalité propose la création des 2 postes suivants :

- A compter du 15 janvier 2010, 1 poste **d'Adjoint du patrimoine de 2ème classe** à temps complet (médiathèque),
- A compter du 1er février 2010, 1 poste de **gardien de police municipale**, à temps complet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la création des 2 postes ci-dessus présentés.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 02

PROJET EDUCATIF LOCAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La diversité et la richesse du tissu associatif de Marguerittes sont un signe de l'implication des habitants dans la vie sociale, culturelle et sportive de notre village. La présence et l'ancrage de nombreux services institutionnels (écoles, collège, CG30, CAF,…) sur le territoire complètent ce dispositif, témoignent d'une réelle prise en charge des publics sur la commune. Celle-ci est renforcée et consolidée par les services municipaux et le centre social et socioculturel ESCAL.

Afin de mesurer le niveau d'impact de chacun de ces acteurs, d'éviter les doublons et de permettre la complémentarité plutôt que la concurrence entre ces acteurs, une étude diagnostic dans le cadre d'un Projet Éducatif Local (PEL) peut être entreprise sur la commune.

Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'animation et de la vie sociale sur le territoire en tenant compte des temps scolaires, post, péri et extra scolaires. Il débouchera sur des préconisations préfigurant la mise à jour du PEL. Il permettra également de chercher des cofinancements nécessaires auprès de l'État et du Département la mise en œuvre d'une coordination territoriale, pertinente et cohérente.

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

Afin de mener à bien ce travail, il est possible de faire appel à un prestataire extérieur ; par ses compétences en matière d'animation locale et de connaissance territoriale, le centre social et socioculturel (ESCAL) peut assurer la réalisation de ce diagnostic, l'animation et la coordination du dispositif PEL sur la commune, à partir de 2010.

Afin d'assurer le suivi de ce projet, un groupe de travail constitué des membres de Commission de la Culture, de l'Enseignement, de la Jeunesse, de l'Action Sociale et de la Solidarité et de représentants de la société civile devra être mise en place.

La première étape consistera, en 2010, à la mise en œuvre du diagnostic participatif initial, évalué pour Marguerittes à **cinq mille euros,** si elle est réalisée par l'Escal.

Les étapes suivantes feront l'objet de nouvelles délibérations.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la mise en place du projet éducatif local,**
- **de désigner l'Escal pour réaliser le diagnostic, au prix de 5000 euros,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet éducatif local.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 03

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC NIMES METROPOLE SPECTACLES FEDERATEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Forte du succès remporté par les 4 précédentes éditions des spectacles fédérateurs, Nîmes Métropole a décidé de renouveler ce dispositif en 2010. La structure intercommunale souhaite aider les communes membres à programmer des spectacles, des concerts ou autres prestations culturelles. Une convention pour cette année 2010, (du 01/01/2010 au 31/12/2010) doit donc être élaborée afin de prévoir les conditions de ce partenariat en matière d'organisation de spectacles fédérateurs.

INTERVENTI0N DE NIMES METROPOLE

- Proposer des spectacles de qualité variée, touchant les différents domaines du spectacle ou agréera des spectacles émanant des commune, tous choisis sur des critères de qualité notamment l'adaptation au site de représentation.
- La participation de Nîmes Métropole est plafonnée à 3 500 euros pour 2010, pour un ou plusieurs spectacles ; cette enveloppe comprend la représentation proprement dite et les frais de transports des artistes. Elle s'acquittera, en outre, des frais de SACEM.
- Assurer le volet communication,
- Réaliser des billets d'exonération du droit d'entrée, étant précisé que l'accès sera totalement **gratuit**.

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

- Créer une commission de programmation regroupant les élus chargés de la culture, des élus de Nîmes Métropole et des acteurs culturels ou de vie sociale locaux,
- Transmettre au plus tard le 28 février 2010, sa programmation définitive (non modifiable) 2010 à financer par Nîmes Métropole,
- Contrôler les entrées, distribuer les billets d'exonération des droits d'entrée et retourner les souches à l'agglomération,
- Faire référence à ce partenariat dans tout support de communication,
- Mettre à disposition un lieu qui permette la représentation,
- Prendre en charge les frais de restauration des compagnies programmées,
- Répondre au cahier des charges fourni par la troupe,
- Régler dans les meilleurs délais les sommes dues.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention correspondante pour l'année 2010.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 04

NOUVEAU QUARTIER CHAMP DE FOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Ainsi que cela l'a été annoncé au cours de la réunion publique qui s'est tenue le 21 décembre dernier, la municipalité a engagé une réflexion depuis plus d'un an sur la construction d'un nouveau quartier qui sera situé lieu-dit "champ de foire".

Après étude de différentes propositions reçues, les élus ont choisi, en fonction d'un plan architectural et technique prédéfini, les projets présentés :

- par la société **URBIS REALISATIONS MEDITERRANEE**
 - réalisation en trois tranches indépendantes correspondant aux trois îlots,
 - les actes seront à régulariser, au plus tard le 31 décembre 2014, dès lors que les conditions suspensives seront réalisées pour chacune des trois tranches : règles d'urbanisme à modifier, désaffection et déclassement des parcelles, exclusion de surcoût liés au sol, part des logements sociaux uniquement sur l'îlot 4, non existence de servitudes, pas d'exercice du droit de préemption, obtention du permis de construire acceptant les SHON

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

- la **première** : îlot 1 – parcelles B0 n°80 et 81 – sur 4 658 m²
 - prix de la SHON : 125 € (149.50 €ttc)
 - SHON estimée : 3 400 m²
 - Valeur : 425 000 € - 508 300 €ttc - (à réajuster en fonction de la SHON réelle qui sera déclarée sur le permis de construire)
 - Permis de construire à déposer avant le 30 juin 2010

- La **deuxième** : îlot 2 – parcelle B0 n° 80 – sur 6 945 m²
 - prix de la SHON : 125 € (149.50 €ttc)
 - SHON estimée : 4 250 m²
 - Valeur : 531 250 € - 635 375 €ttc - (à réajuster en fonction de la SHON réelle qui sera déclarée sur le permis de construire)
 - Permis de construire à déposer avant le 31 décembre 2011

- La **troisième** : îlot 3 – parcelle B0 n° 80 – sur 5 000 m²
 - prix de la SHON : 125 € (149.50 €ttc)
 - SHON estimée : 3 100 m²
 - Valeur : 387 500 € - 463 450 €ttc - (à réajuster en fonction de la SHON réelle qui sera déclarée sur le permis de construire)
 - Permis de construire à déposer avant le 31 décembre 2012

- par la société **UN TOIT POUR TOUS** (société anonyme d'habitation à loyer modéré)

 - réalisation en deux tranches

 - la **première** : îlot 4A – parcelle B0 n°81 – sur 2 830 m²
 - prix de la SHON : 86 € (102.86 €ttc)
 - SHON estimée : 2 263,81 m²
 - Valeur : 194 688 € - 232 847 €ttc - (à réajuster en fonction de la SHON réelle qui sera déclarée sur le permis de construire)
 - Acte à régulariser avant le 31/12/2010

 - La **deuxième** : îlot 4b et 4c – parcelle B0 n° 80 – sur 1 276 m²
 - prix de la SHON : 86 € (102.86 €ttc)
 - SHON estimée : 793.09 m²
 - Valeur : 68 206 € - 81 574 €ttc (à réajuster en fonction de la SHON réelle qui sera déclarée sur le permis de construire)
 - Acte à régulariser avant le 31/12/2011

Après délibération et par 27 voix "pour" et 1 voix "contre" (M. HYART), le Conseil Municipal décide :

- **d'entériner les promesses de vente signées le 22 décembre 2009 par Monsieur le Maire avec les sociétés "Urbis réalisations méditerranée" et "Un Toit Pour Tous", correspondant aux conditions sus énoncées,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de désaffectation et de déclassement des parcelles cadastrées B0 n°80 et n°81,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de modification mineure du plan d'occupation des sols pour rendre possible l'opération sus visée,**

ACTE RENDU EXECUTOIRE
Reçu dépôt en préfecture
Publié le 15/07/2025 à 01:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

- **d'autoriser Monsieur le Maire à confier à la société ADELE SFI la mission d'accompagnement de la commune pour mener à terme cette procédure de modification du plan d'occupation des sols, pour un montant de 7.953,40 € T.T.C. dont 1.973,40 € T.T.C. pour la société SPI GRAPHIC qui interviendra pour la numérisation sous "microstation" du plan de zonage du POS modifié.**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de ces décisions.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 05

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre de la politique de décentralisation et de répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, la Dotation Globale d'Équipement a été substituée, en 1983, aux subventions spécifiques d'investissement.

Cette dotation n'est pas grevée d'affectation mais doit s'inscrire à la section investissement du budget des collectivités bénéficiaires. Les conditions d'éligibilité des communes et regroupements de communes ainsi que les modalités d'application de la DGE sont précisées dans une circulaire adressée chaque année aux Préfets, courant novembre.

Les crédits de la DGE sont attribués par le Préfet aux différents bénéficiaires sous la forme de subvention pour la réalisation d'opérations déterminées correspondant à une dépense directe d'investissement.

Compte tenu du nombre important de demandes transmises aux services de l'Etat et de l'enveloppe limitée, il est recommandé aux communes de ne présenter **qu'un seul projet** qui doit s'inscrire dans les actions éligibles.

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le programme de travaux à inscrire en subvention au titre de la dotation globale d'équipement pour l'année 2010, soit :

- **acquisition et aménagement de terrains pour zones vertes, espaces de loisirs, équipements sportifs : PROJET PRADEN,**
- **premier équipement en matériel de vidéosurveillance des équipements communaux.**

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 06

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2010 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU MODE DOUX DE TRANSPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le programme de développement du mode doux de transport consistant à créer deux tronçons de pistes cyclables qui compléteront le réseau existant et permettront la traversée Est / Ouest de la commune.

Les services techniques ont pu finir l'étude engagée depuis quelques semaines et définir d'une manière plus précise d'une part, les travaux qui seront réalisés et, d'autre part, le montant estimé de cette opération.

PROJET DE CREATION D'UN AXE DE CIRCULATION PRIVILEGIANT LE DEPLACEMENT DOUX ET AINSI, LA REDUCTION DE LA VITESSE DES VEHICULES ET L'ACCROISSEMENT DE LA SECURITE DES CYCLISTES ET DES PIETONS.

L'esprit de ce projet est de relier les quartiers EST et OUEST de la commune par une voirie adaptée à la circulation des cyclistes et à la sécurité des piétons.

Le côté Ouest de la ville est mitoyen d'un supermarché et d'une zone sportive et éducative qui comprend un centre aéré, des terrains de sport, une salle d'arts martiaux, un parc éco-urbain, un poney club.

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

Le côté EST est un centre d'habitat important générateur de déplacements également importants, notamment d'enfants en tous âges. En effet, le collège, le gymnase, la piscine municipale, la médiathèque, les écoles élémentaires et maternelles se trouvent sur le trajet de cet axe de circulation.

Le "déroulé" de cette voirie EST / OUEST comprend déjà des tronçons précédemment aménagés ou en cours d'aménagement. Il s'agit pour l'essentiel de :

- Carrefour de l'avenue de Paris avec l'avenue de Mézeirac,
- Pistes cyclables ; plaine de Peyrouse, avenue de Nîmes, allée des Quatre Vents.

Afin d'assurer la continuité du circuit, il s'agit d'aménager :

- L'avenue de Mézeirac en la remodelant complètement : création d'une chaussée étroite équipée de coussins ralentisseurs (zone trente), d'une piste cyclable bidirectionnelle, d'un trottoir aux normes, le tout sur 625 ml.
- La montée de l'école Taillefer : élargissement de chaussée, marquage au sol de bandes cyclables et mise en place d'une signalétique verticale.
- La rue des Cévennes : marquage au sol de bandes cyclables et mise en place d'une signalétique verticale (vitesse limitée à 30 km/h).
- Quartier des Quatre Vents et rue Daudet : pistes cyclables et trottoirs revêtus à créer sur un espace enherbé.
- Traversée du CD 135 : cet aménagement est pris en charge par le Conseil Général.
- Ouvrages de franchissement de fossés communaux rue Daudet et zone Hermès.

L'enveloppe financière globale de cette opération s'élève à : **670 780 .00 € TTC**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **de solliciter une subvention au taux maximum au titre du produit des amendes de police 2010 pour ce programme d'un montant estimé à 670 780 € TTC relatif au développement du mode doux de transport qui permettra une circulation des cyclistes et des piétons, en toute sécurité, pour la traversée d'Est en Ouest de la commune et,**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision d'inscription de ce programme en subvention.**

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le 15.01.2010

et publication ou notification
le 15.01.2010

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

nombre de membres présents :

22

nombre de membres absents représentés :

6

nombre de membres absents non représentés :

1

date de la convocation :

30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 07

SECURITE ROUTIERE AVENUE MEZEIRAC DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE NIMES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

En novembre 2008, le Conseil Municipal approuvait le projet de création d'un rond-point au droit du carrefour des avenues de Paris et de Mézeirac, avec enfouissement des réseaux (incluant un tronçon de l'avenue de Mézeirac).

Le préalable à cette opération de voirie consistait à enfouir tous les réseaux secs aériens d'un tronçon de cette artère (du carrefour jusqu'au n° 17 de l'avenue de Mézeirac). Le projet comprend également l'installation de candélabres neufs y compris sur le site du futur rond point.

Le budget correspondant a été estimé à 360.876 € T.T.C.

Aujourd'hui, la municipalité a décidé de faire évoluer ce dossier dans le domaine de la sécurité, en permettant la cohabitation entre véhicules motorisés et modes doux, sur l'avenue Mézeirac et ainsi encourager les déplacements à vélo à travers la commune sur des itinéraires adaptés et sécurisants.

Cette avenue devra donc être transformée pour autoriser les déplacements des piétons, des cyclistes et des automobiles ainsi que le stationnement.

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

Le montant de ce programme de voirie s'élève à la somme de 550.000 € T.T.C..

L'estimation de ce programme dans sa totalité est fixée à 910.876 € T.T.C.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- **à approuver ce projet global de création du rond-point de l'avenue de Paris et de transformation de l'avenue de Mézeirac, pour un montant total de 910.876 € T.T.C.,**
- **à demander l'inscription en subvention de cet important projet - en termes de sécurité - auprès de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole,**
- **à signer la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole dans le cadre du fonds de concours.**

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 08

CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE MARCIEU SIGNATURE DES MARCHES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

RAPPEL DE LA PROCEDURE SUIVIE

La consultation pour le marché sur appel d'offres ouvert (10 lots) a été envoyée à publication le 09/07/2009. La commission d'appels d'offres s'est réunie les 03 et 22 septembre 2009. Les lots suivants ont été attribués :

Lot 4,	ent Mateu et fils :	34 243.26 € TTC
Lot 5,	ent Nîmes menuiserie :	14 592.40 € TTC
Lot 6,	ent Roux peinture :	10 718.77 € TTC
Lot 7,	ent Concept résine :	45 069.16 € TTC
Lot 8,	ent Sogefroid :	65 550.32 € TTC
Lot 9,	ent Facemco :	39 658.68 € TTC
Lot 10,	ent Créavie :	19 364.44 € TTC

Les lots 1, 2, 3 ont été rendus infructueux car, d'une part, les montants des lots 1 et 2 étaient nettement supérieurs à l'estimation et, d'autre part, pour le lot 3, aucune offre n'a été reçue.

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

Un appel d'offres ouvert a été relancé pour ces trois lots et envoyé à publication le 09/10/2009. La commission qui s'est réunie les 20 novembre et 4 décembre 2009 a décidé d'attribuer les lots suivants :

Lot 1 :	ent PAJE construction :	314 824.53 € TTC
Lot 3 :	ent SMG :	43 440 .51 € TTC

Le lot 2 étant rendu à nouveau infructueux car trop nettement supérieur à l'estimation, la commission décide de le scinder en deux corps de métier distincts et de relancer ces deux lots suivant une procédure d'appel d'offres ouvert :

- Lot 2	étanchéité toiture terrasse, estimation :	27 508.00 € TTC
- Lot 11	structure et couverture métallique, estimation :	64 584.00 € TTC

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 09

ANNULATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DES VENDANGEURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le 4 février 2009, le Conseil Municipal approuvait la vente de la parcelle cadastrée section CA n° 458, d'une contenance de 2.686 m², située au lieu-dit "Perles Nord", le long de la rue des Vendangeurs, au profit de M. Clément GUEZ, au prix de 220.000 euros. L'investisseur souhaitait construire des villas, dans le respect du plan d'occupation des sols.

Ce terrain a fait l'objet d'une étude géotechnique d'avant projet et d'une étude préliminaire de site faisant apparaître un surcoût de mise en conformité du sol. Depuis, l'investisseur n'a pas confirmé sa volonté d'acquérir cet immeuble aux conditions susvisées.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler sa délibération du 4 février 2009 décidant de vendre la parcelle CA n°458 à M. GUEZ.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture
le

et publication ou notification
le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 10

PARCELLE A VENDRE SITUEE AU MAS DE LAUNE

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 4 février 2009 et après déclassement de l'ancienne voie communale située au Mas de Laune, la municipalité décidait de vendre un terrain de 151,17 m² au prix de 1.500 euros à M. CARDINALE.

L'acte notarié n'a pu être rédigé à cause de différends engendrés par cette transaction, entre le futur acquéreur et son voisin.

Courant novembre 2009, une réunion, organisée en mairie, a permis d'aplanir les difficultés et a abouti à la signature d'un engagement commun des deux intéressés, riverains de la parcelle à vendre ; ils se sont engagés à :

- M. et Mme CAPION : à enlever un mètre linéaire de bambous entre le mur et les arbres,
- M. CARDINALE : à respecter le droit d'échelle,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confirmer son accord pour vendre, à M. et Mme CARDINALE, la parcelle située entre les terrains cadastrés AS n°117 et AS n°19, d'une contenance de 151,47 m² au prix forfaitaire de 1.500 euros, tous frais annexes (division, bornage ...) à la charge de l'acquéreur.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 11

VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN AX N° 103 A SFR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune loue à la société SFR, un emplacement d'une surface de 36 m² environ situé sur le terrain communal cadastré AX n°103 situé chemin du Mas de Brignon (emplacement de la station d'épuration).

SFR a fait connaître à la municipalité son désir de se rendre propriétaire de ce terrain au prix de 38.000 euros sous réserve des conditions suspensives suivantes :

- que la note de renseignements d'urbanisme ne révèle aucune servitude ou autre(s) prescription(s) administrative(s) de nature à mettre en cause, même partiellement, le droit de propriété ou de jouissance de l'acquéreur,
- que les titres de propriété ne révèlent aucune cause de nullité, résolution, charge réelle ou servitude susceptible de nuire au droit de propriété ou de jouissance de l'acquéreur,
- que les états délivrés en vue de la réalisation des présentes ne révèlent pas d'obstacle à la vente ou d'inscriptions de privilèges ou d'hypothèques susceptibles d'entraîner soit l'indisponibilité du bien entre les mains de l'acquéreur, soit le risque d'une procédure de purge pouvant aboutir à l'éviction de l'acquéreur,
- et que le bien ne fasse l'objet d'aucun droit de préemption.

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Il est à noter que s'il devait y avoir ajout d'antenne(s) sur ce site, la commune en serait informée par le biais de l'envoi d'un dossier d'information à ce sujet (que SFR soit propriétaire ou non du site).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser la vente de ces 36 m² de terrain à prendre sur la parcelle AX n°103, avec servitude d'accès, à SFR pour le prix de 38.000 euros (tous frais annexes à la charge de l'acquéreur (frais d'acte notarié, de division ...).

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
22

nombre de membres absents représentés :
6

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
30 décembre 2009

OBJET :

N° 2010 / 01 / 12

BUDGET 2009
DECISION MODIFICATIVE N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 JANVIER 2010

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Philippe MELEDER, Mmes Myriam BOISSIERE DE CILLIA, Catherine GOMEZ, Géraldine MARTIN, M. Paul CABANON, Mme Nadège ARNAL, M. Richard ANJORAND, Mme Marie-Josèphe DESCARPENTRIES, M. Manuel BELMONTE, Mmes Marie-Claude ROBIN, Georgette ALMANRIC, M. Frédéric BUISSON (puis pouvoir à M. MAYOR), Mme Elisabeth CASTAN, M. André PERROUD, Mme Mauricette DUMARTINEIX, MM. Stéphane GUILLEMIN, Roger PELLEQUER, Henri MARZOLF, Cédric HYART.

Membres absents excusés représentés : Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Brigitte AGUILA (pouvoir à M. BRUYERE), MM. Roger ARMAND (pouvoir à Mme BOISSIERE DE CILLIA), Marc MEDINA (pouvoir à M. CABANON), Mme Marie-France BIGUET (pouvoir à M. MELEDER), M. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. BELMONTE).

Membre absent : Mme Christine POUZARD.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Il est nécessaire de procéder à un virement de crédit de 3.742 euros relatif au chapitre 12 "charges de personnel" du budget 2009.

- le total des prévisions est : 4.293.700,00 euros
- le total des réalisations a été : 4.297.441,13 euros
- soit une différence de : 3.714,11 euros (0,09 %)

La décision modificative consiste donc à créditer le chapitre 12 "charges de personnel" et à débiter le chapitre 11 "charges à caractère général".

- chapitre 11 :(-) 3.742 euros
- chapitre 12 :(+) 3.742 euros

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette décision modificative n° 1 relative à l'exercice budgétaire 2009.

Le Maire

ACTE RENDU EXECUTOIRE
après dépôt en préfecture le

et publication ou notification le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Publié le : 15/07/2025 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35469